



Bulletin n° 4  
Mardi 21 avril 2015

## Stades phénologiques :

Photos : CA84



Stade C



Stade D



Stade E



Stade F

## Grenache :

Secteur I (très précoce) : stade 3-4 feuilles étalées à 6-7 f étalées, stade 4-5 f étalées majoritaire.

Secteur II (précoce) : stade E (2-3 f étalées) à 6-7 feuilles étalées, stade 4-5 f étalées majoritaire.

Secteur III (moyen) : stade D (éclatement) à 4-5 feuilles étalées, stade E (2-3 f étalées), majoritaire.

Secteur IV (tardif) : stade C (pointe verte) à 4-5 feuilles étalées stade D (éclatement) majoritaire.

Secteur V (très tardif) : stade C (pointe verte) à D (éclatement), stade C majoritaire.

## Muscat de Hambourg :

Secteur II (précoce) : stade E (2-3 feuilles étalées) à 3-4 f étalées, stade 3-4f majoritaire.

Secteur III (moyen) : stade E (2-3 feuilles étalées) à 3-4 f étalées, stade E majoritaire.

Secteur IV (tardif) : D (éclatement).

Secteur V : (très tardif) : stade C (pointe verte) à D (éclatement).

On observe toujours 1 semaine de retard en moyenne par rapport à l'année 2014.

Les cartes de précocité sont accessibles sur le site du CIRAME : [www.agrometeo.fr](http://www.agrometeo.fr) rubrique « Climatologie », choix « Les bilans » « zone de précocité » :

## Excoriose

### Éléments de biologie (Cf bulletin n°1)

#### Les conditions nécessaires aux contaminations printanières :

- vigne réceptive : à partir du stade « éclatement des bourgeons » (stade D) et jusqu'au stade « 2-3 feuilles étalées » (stade E).



Photos CA84

- présence de symptômes sur la parcelle



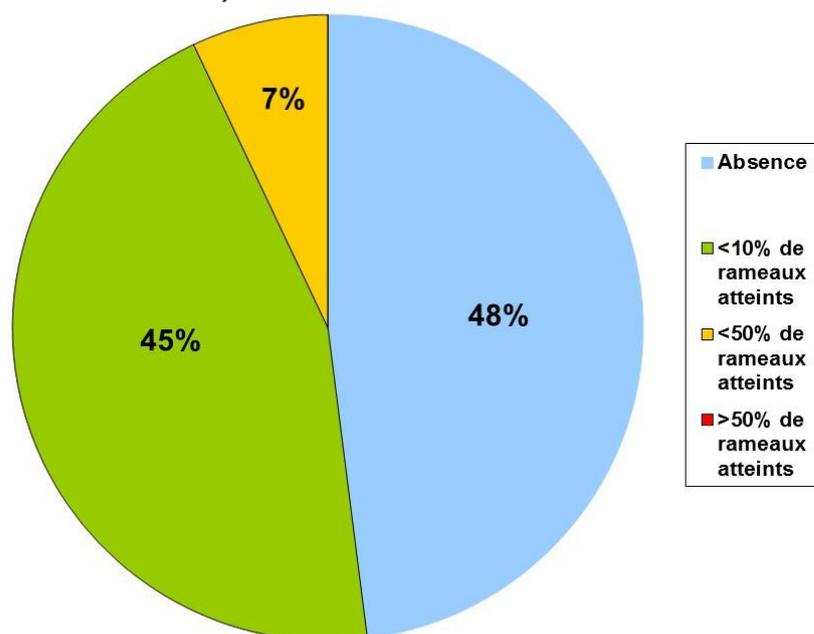
Photo issue du « Guide des Vignobles Rhône Méditerranée »

- pluie pour disséminer les spores et températures (8 à 10°C minimum) et humectation suffisante (minimum 12 heures) pour qu'il y ait germination.

### Les observations :

212 parcelles observées du 9 mars au 21 avril :

Les % dans le graphique représentent le % de parcelles observées présentant le critère indiqué dans la légende (% de rameaux avec excoriose).



**Seuil de nuisibilité** : 10% de rameaux atteints.

Sur les 212 parcelles observées, 93% des parcelles sont inférieures au seuil de nuisibilité contre 62% l'année dernière.

**Estimation du risque** : risque nul en secteurs I et II (stade de sensibilité dépassé), faible en secteur III (stade de sensibilité majoritairement dépassé), moyen en secteur IV et V sur les cépages sensibles (Grenache, Muscat petit grains, Vermentino, Alphonse Lavallée, Cardinal, Muscat de Hambourg...) car seulement 7% des parcelles dépassent le seuil de nuisibilité mais de nouvelles pluies sont annoncées pour ce week-end.

## Mildiou

### **Éléments de biologie** (*Guide des Vignobles Rhône Méditerranée*)

Le mildiou est une maladie due au champignon *Plasmora viticola*. Sa conservation hivernale se réalise sous forme d'œufs (oospores) présents essentiellement dans les feuilles mortes. La qualité de conservation des oospores dépend de la pluie et des températures : plus l'hiver est doux et humide, plus le potentiel d'attaque est élevé au printemps.

**Pour que les contaminations primaires aient lieu (foyers primaires)**, il faut conjointement :

- présence d'organes verts dès le stade « pointe verte (semis de pépins compris)
- présence de flaques d'eau (des rosées ne suffisent pas)
- températures supérieures à 10°C.

Ces trois conditions permettent aux œufs d'hiver de libérer les macroconidies contenant des zoospores qui contaminent les organes verts présents dans la flaque ou à proximité immédiate par éclaboussures.

Après un délai variable de 10 à 20 jours selon la température, les 1ères taches apparaissent sur le feuillage. Ce sont les foyers primaires : taches d'huile sur les organes verts présents au niveau du sol.



Photo issue du « Guide des Vignobles Rhône Méditerranée »

**Territoire Sud Drôme/Enclave des Papes, Territoire Côte du Rhône/Vallée du Rhône,**

**Analyse du risque**

Les modèles Potentiel système et Milstop indiquent que les pluies des 16, ou 17 et/ou 19 avril ont pu provoquer les premières contaminations. Les foyers primaires qui en seront issus seront à rechercher à partir de fin avril/début mai.

Les valeurs de l'EPI (Etat Potentiel d'Infection) sont généralement en hausse de 1 à 4 points.

**Estimation du risque** : faible à nul

**Territoire Sud Luberon/Bouches du Rhône/Ste Victoire.**

**Analyse du risque**

Les modèles Potentiel système et Milstop indiquent que les pluies des 16, et/ou 19 avril ont pu provoquer les premières contaminations localisées sur les secteurs de la Tour d'Aigues, Arles, St Martin de Crau, Etang de Berre, Cassis, Eguilles, Eyguières, les Alpilles (St Rémy de Pce, Les Baux de Pce, Tarascon). Les foyers primaires qui en seront issus seront à rechercher à partir de fin avril/début mai.

Les valeurs de l'EPI (Etat Potentiel d'Infection) sont en hausse de 3 points sur les secteurs avec des pluies contaminatrices, en baisse de 0,5 points dans le cas contraire.

**Estimation du risque** : faible à nul

**Territoire Provence :**

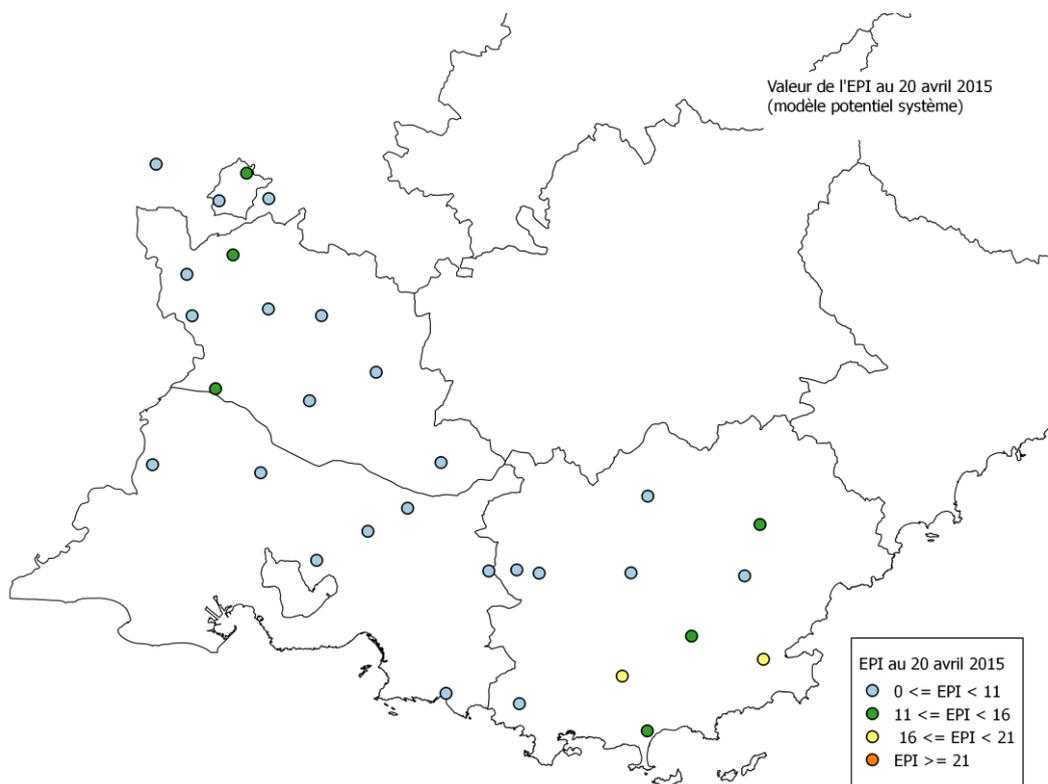
**Analyse du risque**

Les modèles Potentiel système et Milstop indiquent que les pluies du 19 avril (très localement le 16 avril) ont pu provoquer les premières contaminations localisées sur les secteurs de Besse, Cogolin, Cuers, Gonfaron, Hyères, Les Arcs. Les foyers primaires qui en seront issus seront à rechercher à partir de fin avril/début mai.

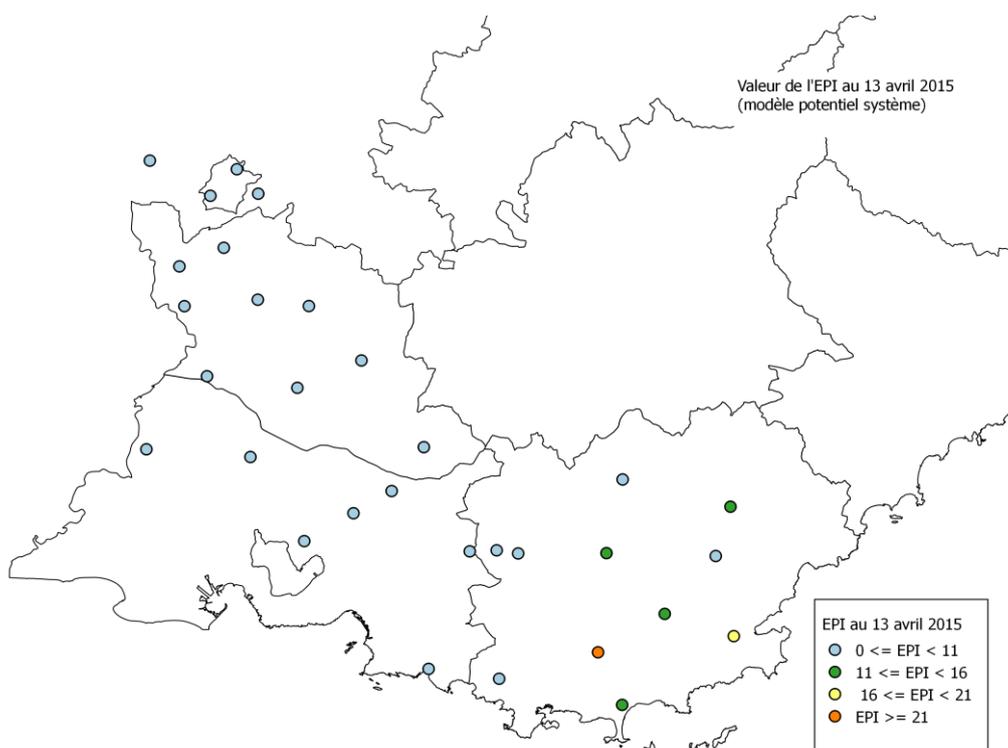
Les valeurs de l'EPI (Etat Potentiel d'Infection) sont en hausse de 0,5 points sur les secteurs avec des pluies contaminatrices, en baisse de 1 à 2 points dans le cas contraire.

**Estimation du risque** : faible à nul

Carte régionale des valeurs de l'EPI au 20 avril 2015



Carte régionale des valeurs de l'EPI au 13 avril 2015



## Oïdium

**Éléments de biologie** (Cf bulletin n°3)

### **Observations :**

Les premiers drapeaux sont observés sur Carignan.

Sur 11 parcelles fixes de Carignan et 9 parcelles flottantes observées, 12 parcelles présentent des drapeaux.

Drapeaux sur jeunes pousses



*Photos issues du « Guide des Vignobles Rhône Méditerranée »*

Estimation du risque : nul, excepté sur les parcelles à cépages à drapeaux (Carignan, Cabernet-Sauvignon, Chardonnay, Marsanne) habituellement touchées des secteurs I, II et III où là le risque est fort.

## Vers de la grappe : eudémis et cochylis – 1ère génération

**Éléments de biologie** (Cf bulletin n°1)

### **Observations :**

Les vols se poursuivent sur tous les secteurs de précocité.

Des œufs sont observés en secteurs précoces et moyens.

La modélisation ACTIV prévoit les premières jeunes larves à partir du 25 avril en secteur II, du 28 avril en secteur III, du 1<sup>er</sup> mai en secteur IV, les premières L3 à partir du 5 mai en secteur I (à confirmer).



Eudemis : papillon au repos sur une feuille de Vigne



Cochylis : papillon au repos sur une feuille de Vigne

**Estimation du risque : nul.**

**LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :**

Chambres d'Agriculture Drôme, Vaucluse, Bouche du Rhône et Var, la SCAN, le Domaine Expérimental La Tapy, Céréalis, la CAPL, Soufflet Vigne, JARDICA, Association des Vignerons de la Ste Victoire.

**COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :**

Bulletin rédigé par Elisabeth Ricaud (CIRAME), en collaboration avec les animateurs territoriaux : Agnès Vallier, Julien Vigne (CA26), François Bérud, Eric L'Helgoualch (CA84), Claire Bontemps, Mathieu Combiér (CA83), Didier Richy, Vanessa Fabreguette (CA13).

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

*Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.*